



CREAJEUX

l'école des métiers du jeu vidéo

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS Gagne ta scolarité gratuite à CreaJeux 2024-2025

1. ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par l'école CreaJeux, domiciliée au 1105 avenue Pierre Mendès France 30000 Nîmes, désigné ci-après « l'organisateur ». Le règlement du présent jeu-concours est déposé en l'étude de Me Nicolas PRONER huissier de justice SCP PRONER - OTT.

2. MODALITÉS DU JEU CONCOURS

La possibilité de participer au concours débutera le lundi 20 novembre 2023 à partir de 9h et se terminera le 30 août 2024 à 19h.

Le présent concours se déroulera sous forme de tirage au sort.

Les participants seront invités à découvrir le gagnant du concours le **vendredi 27 septembre 2024 à 18h** lors d'un événement organisé à cet effet et en direct sur les différents réseaux sociaux de l'organisateur (twitch, facebook, instagram et linkedIn).

3. LOT

Les participants ont l'occasion de gagner le lot suivant :

- La totalité des frais de scolarité seront pris en charge par l'organisateur :
- o **Soit s'il est accepté directement en deuxième année à l'issue des tests, il effectue 3 années d'étude supérieure un montant de 19 100 €.**
- o **Soit s'il effectue 4 années d'étude supérieur un montant de : 23 700 €.**
- o **Soit s'il effectue 4 années d'étude supérieur + une année de prépa, un montant de : 28 100 €.**

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot s'effectuera en partie sous forme de remboursement de l'année en cours, et en autre partie par le financement automatique des années suivantes.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout étudiant ayant effectué les démarches pour s'inscrire en vue de réaliser une première année d'étude. Il lui est donc soit nécessaire d'avoir 18 ans, soit d'avoir une autorisation parentale pour la réalisation

de sa scolarité à Creajeux et d'avoir vu sa demande d'inscription à Creajeux validée. Pour valider sa participation il devra avoir financé la totalité de sa première année et avoir finalisé son dossier administratif auprès de l'organisateur. Afin de valider sa volonté de participer au tirage au sort du concours, celui-ci doit compléter le **bulletin de participation fournir avec le dossier d'inscription et le retourner à Creajeux au 1105 avenue Pierre Mendès France à Nîmes**. (L'année financée lui sera intégralement remboursée si celui-ci remporte le lot)

5. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants :

- Frais de dossier : **200 euros**
- Acompte pour l'inscription : **840 euros**
- Règlement de l'année à laquelle le participant est inscrit, soit :
 - o La prépa : : **3560 euros** (4400 euros – 840 euros)
 - o 1^{ère} année : **3760 euros** (4600 euros – 840 euros)
 - o 2^{ème} année : **5460 euros** (6300 euros – 840 euros)

Les frais seront intégralement remboursés pour le vainqueur du jeu-concours.

6. REMISE DU LOT

Le remboursement de l'année en cours et des frais de scolarité sera réalisé dans un délai inférieur à 30 jours suivant la date de l'annonce du gagnant auprès de celui-ci , il sera réalisé par virement bancaire. (Sous réserve que celui-ci fournisse un Relevé d'Identité Bancaire).

Le gagnant du jeu concours sera informé du gain du concours par appel téléphonique et cette annonce sera confirmée par un courrier officiel envoyé par voie postale avec accusé de réception.

7. RGPD

En lien avec la réglementation générale sur la protection des données les participants auront à droit d'accès à leur données collectées lors de ce jeu concours par voie électronique via à Creajeux@creajeux.fr ou via courrier postal à Creajeux au 1105 avenue Pierre Mendès France, 30000 Nîmes